



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
SAGUENAY-LE FJORD

**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

**LÉGALISATION DU CANNABIS
Un sondage confirme que les entreprises
sont préoccupées et doivent être accompagnées**

Chicoutimi, le 28 mai 2018 – Une enquête réalisée au cours du mois de mai par la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) avec la collaboration de la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord (CCISF) auprès de 608 entreprises de toutes tailles et réparties partout au Québec, démontre que la légalisation imminente du cannabis préoccupe une majorité d'entre eux. En fait, 57 % des répondants indiquent que leur entreprise est très (25 %) ou assez (32 %) préoccupée par les conséquences de cette légalisation dans les milieux de travail.

« La légalisation du cannabis récréatif placera les employeurs dans une situation difficile, puisqu'ils ont l'ultime responsabilité en matière de sécurité de leurs employés, mais qu'ils ne disposent pas des moyens nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs obligations », insistent Stéphane Forget, président-directeur général de la FCCQ et Sandra Rossignol, directrice générale de la CCISF.

« Les réponses données à la grandeur du Québec trouvent le même écho chez nous; les entreprises voient encore beaucoup de zones grises dans les milieux de travail quant à la légalisation du cannabis », précise d'ailleurs Mme Rossignol.

La moitié (49 %) des répondants affirment que leur entreprise a adopté une politique en matière de facultés affaiblies et de celles-ci, 53 % ont une politique spécifiant le cannabis. Les grandes entreprises de 500 employés ou plus sont les plus préoccupées et, sans surprise, sont également celles qui ont adopté une politique sur les facultés affaiblies dans un plus grand nombre de cas (80 %). C'est pourquoi la FCCQ a demandé au gouvernement fédéral de reporter l'entrée en vigueur de la loi légalisant le cannabis, ce que souhaite la CCISF, afin de donner une période de transition aux entreprises entre l'annonce des balises édictées dans la loi québécoise et l'entrée en vigueur de la légalisation du cannabis récréatif.

Pour la FCCQ et la CCISF, le sondage souligne plusieurs constats. D'abord, les entreprises de taille suffisamment grande pour avoir du personnel dédié aux ressources humaines sont plus préoccupées, mais aussi plus sensibilisées que les autres. Cependant, peu de gestionnaires sont formés à l'encadrement et à la détection de la consommation de cannabis, de même que la présence au travail avec les facultés affaiblies.

La FCCQ et la CCISF réitèrent donc les demandes des employeurs, exprimées en leur nom lors de la Consultation régionale sur l'encadrement de la légalisation du cannabis et en commission parlementaire sur le projet de loi 157, dont des investissements dans la recherche et le développement d'outils de dépistage efficaces, et rendre ces outils facilement accessibles aux employeurs des milieux de travail à risque. De ce fait, les employeurs sont préoccupés quant à leur responsabilité en cas d'accident du travail. « Comment un employeur pourra-t-il démontrer avoir fait tout ce qui lui était raisonnablement possible de faire pour éviter un accident si les outils de détection ne sont pas disponibles ou efficaces? Les observations documentées d'un superviseur, si elles ne sont pas corroborées par une analyse de

laboratoire, tiendront-elles la route devant le Tribunal administratif du travail? », questionne Stéphane Forget.

Un amendement adopté au projet de loi 157, projet de loi étant toujours à l'étude à l'Assemblée nationale, confirme le droit qu'ont tous les employeurs de mettre en place une politique de tolérance zéro. « De notre point de vue, le législateur devrait aller plus loin et, à l'instar de l'Ontario et du secteur de la construction, inclure les lieux de travail dans la liste des endroits où la consommation de cannabis est interdite. », conclut Sandra Rossignol.

À propos de la CCISF

La Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord regroupe plus de 1000 membres de la communauté d'affaires du Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Elle s'est donné la mission d'être un acteur incontournable du milieu économique régional en assurant un pôle d'influence favorisant le développement et le maillage des gens d'affaires sur tout le territoire qu'elle dessert.

À propos de la [FCCQ](#)

Grâce à son vaste réseau de près de 140 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Renseignements :

Karyna Tremblay
Coordonnatrice communication
Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord
Tél. : 418-543-5941 poste 222
Cell. : 418-815-2471

Joanne Beauvais
Directrice, Communications
Fédération des chambres de commerce du Québec
joanne.beauvais@fccq.ca
Bureau : 514 844-9571, poste 3242
Cellulaire : 514 928-8373